

1^{ère} partie : l'Antiquité

Chapitre 2 : La romanisation de la Gaule

➤ Repères chronologiques :

- **58 avant J.C :** nomination de Jules César comme gouverneur de la Gaule transalpine.
- **52 avant J.C :** Vercingétorix est battu par Jules César à Alésia, conquête de la Gaule par les Romains.
- **III^{ème} siècle :** invasions barbares.
- **256 :** naissance de l'Empire des Gaules.

➤ En quelques mots : Document d'application des programmes :

Conquise par les Romains en plusieurs étapes, la Gaule est rattachée à l'Empire et peu à peu romanisée. On y use de la langue latine, d'où sortira peu à peu la langue française, dans une société où se côtoient hommes libres et esclaves.

De nombreuses villes sont fondées ou transformées avec de grands édifices publics.

Instruments de romanisation, le réseau routier et le grand commerce se développent grâce à la liberté de circulation et à la paix qui va durer près de 2 siècles et demi.

Au moment de la conquête romaine, la Gaule celtique connaît une civilisation brillante qui explique très largement l'intérêt que les Romains ont pu trouver à se lancer dans sa conquête.

1. L'intégration de la Gaule au monde romain

La romanisation de la Gaule n'est pas une simple conquête militaire. Elle fut, lente, progressive et le plus souvent pacifique.

1.1 Rome et la Gaule transalpine

- Les relations entre Rome et Massilia ont commencé très tôt : confortées pendant la 2^{ème} guerre punique (- 218) : expédition d'Hannibal depuis l'Espagne vers l'Italie du Nord en passant par Gaule du Sud. Marseille n'a pu arrêter Hannibal mais soutient Rome en fournissant des navires.
- **Présence militaire romaine à partir de - 125 pour protéger Marseille** menacée par les Celtes et les Ligures.
 - victoire ; ville d'Entremont détruite : installation d'une garnison romaine.
- - 118 : installation d'une garnison à Narbonne et à Toulouse.
 - territoire cadastré, lots attribués aux colons.
 - création de la Via Domitia pour lier l'Italie à la péninsule ibérique.
 - = carrefour commercial fondamental.
- **La Gaule du Sud est sous le contrôle romain ; création de nouvelles villes.**
 - modification des conditions économiques (impôts, réquisitions → endettement des populations locales)
 - ils accaparent les terres (nouvelles cultures) : seuls l'aristocratie indigène peut profiter des activités financières.

- Eclatement de troubles mais rétablissement de la situation par Rome et l'arrivée de Jules César : nouvelle dimension de la conquête.

1.2 César et la Gaule chevelue

- La création de la Gaule transalpine a renforcé les influences économiques de Rome en Gaule celtique.
→ courant économique italien en territoire celtique.
- Situation politique : cités rivales avec menace germanique au Nord et romaine au Sud
(- 58 : nomination de Jules César comme gouverneur de la Gaule transalpine)
- Guerre des Gaules : 3 phases :

L'offensive de - 58 :

Les délégués des cités gauloises demandent de l'aide à César contre Arioviste.

→ il accepte, victoire. Il organise ses quartiers d'hiver dans la région de Mulhouse.

La Gaule encerclée :

- De - 57 à - 53, la Gaule celtique est encerclée.
- Les difficultés aboutissent à une réorganisation de l'armée en - 53.

Vercingétorix :

- Une révolte quasi générale éclata en **- 52**, sous la direction du chef arvene Vercingétorix qui vainquit César à Gergovie.
- **Défaite de Vercingétorix à Alésia.**

1.3 L'achèvement de la conquête

- La Gaule a subi les méfaits de la guerre : César s'y constitue une fortune et se forge une armée qu'il utilisa pour prendre le pouvoir à Rome.
- De - 49 à - 31 : guerres civiles à Rome : entre César et Pompée puis entre Octave et Antoine.
- Octave Auguste et les empereurs du Ier siècle doivent terminer conquête de la Gaule.

2. Le monde gallo-romain

- L'assimilation de la Gaule au monde romain se fit sans heurts majeurs jusqu'au IIIème s.
- Organisation administrative : **la Gaule chevelue des 60 cités fut divisée en 3 provinces** :
 - L'Aquitaine (entre les Pyrénées et la Loire).
 - La Lyonnaise (entre la Loire et la Seine).
 - La Belgique (jusqu'au Rhin).
 → Les 3 Gaules sont gouvernées par des légats de l'empereur.

2.1 L'accès à la citoyenneté romaine

- A Rome, la citoyenneté se définit comme un statut juridique supérieur qui comprend des droits publics (voter, être élu, etc...) et des droits privés (posséder, vendre, faire un testament...)
- La citoyenneté romaine est d'abord réservée à quelques privilégiés mais l'accès à la citoyenneté est ouvert. On peut devenir citoyen romain :
 - o En servant dans l'armée (25 ans).

- Par filiation.
- Par affranchissement si le maître est citoyen romain.
- Par décision de l'empereur.
- C'est une condition indispensable pour gravir les échelons de la société.
- Pour Rome, l'octroi de la citoyenneté est un moyen de s'assurer la fidélité des cités conquises.
- 48 : mesure de Claude qui permet aux magistrats gaulois de devenir sénateurs.

2.2 L'urbanisation

La création et le développement des villes :

- Rome a favorisé la création et le développement de villes.
- Chaque cité, composée d'un territoire et de la ville proprement dite a des institutions et des coutumes qui lui sont propres. Elle est administrée par des magistrats et par un conseil municipal dont les membres sont appelés « décurions ».
- Toutes les cités n'ont pas le même statut juridique :
 - Les colonies et les municipes sont des cités de droit romain : les habitants sont des citoyens romains.
 - Cités de droit latin (ce sont les cités qui ont été alliées de Rome).
 - Cités pérégrines (étrangères).
- Symboles de la romanisation, les villes sont aussi les signes de la prospérité de la Gaule devenue romaine.
- Elles sont construites à l'image de Rome : les monuments publics reproduisent le modèle romain mais reflètent aussi la puissance et la richesse des notables gaulois.
→ pour être respecté, un notable doit investir dans les constructions publiques.
- Principaux monuments se répartissent en 3 catégories :
 - **Le forum** = centre de la vie politique et religieuse ; place rectangulaire à proximité du carrefour des 2 principaux axes de la vie (basiliques, curies, temples officiels)
 - Constructions destinées à **l'agrément de la population** : théâtres, cirques pour les courses de chars, amphithéâtres (combats, exécutions), odéons pour concerts et poésie.
 - **Monuments des eaux** : aqueducs, thermes.
- Auguste fit de Lyon la capitale des Trois Gaules en 12 av. J.C.

La mise en place d'un réseau de communication :

- Les Romains bâtissent des routes et des ponts pour faciliter le déplacement des armées et animer la vie économique.
- Le réseau de voies romaines est dense en Narbonnaise à cause de l'ancienneté de la conquête, en Gaule Belgique pour des raisons stratégiques et autour de Lyon, capitale des Gaules.
- Pour construire les routes, les Romains utilisent des matériaux locaux : pierre, argile, sable, galets, cailloux.

2.3 Les transformations du monde rural

- L'essentiel de la population gauloise vivait à la campagne.
- Gaule a déjà une longue tradition de mise en valeur du sol.
- Les Romains apportent de nouveaux types d'organisation du sol et de la propriété.

La force des traditions

- Les traditions indigènes sont préservées dans la campagne.
- Le paysan gaulois continue de parler sa langue et porte les mêmes vêtements que ses ancêtres.
- Habitat sommaire : hutte en bois ou case en pierre sèche.
- Moyens de transport bien développés et adaptés : chariot, benna (=benne), capentum (= carriole à 2 roues et ossature en bois)

La marque de Rome : cadastre et villa

- Les campagnes gauloises subissent un profond remodelage après la conquête romaine.
- **Centuriation du sol et régularisation des terroirs** : quadrillés pour une meilleure occupation et un meilleur rendement → normes romaines (50ha).
- Introduction d'un système d'exploitation lié à un nouveau type d'habitat dispersé, la villa (se compose de plusieurs bâtiments construits au cœur du domaine)
→ **villa** = **transposition rurale des modes de vie urbains.**

Le vicus

- = bourgade rurale.
- Rôle particulier dans le système provincial.
- On y retrouve éléments de la ville : forum, théâtre, thermes, temples...
→ témoin de la **forte occupation des campagnes.**

2.4 Le monde des Dieux

- Pas d'opposition fondamentale entre conceptions romaines et gauloises.
- Dès début de la conquête, César fait de Mercure le dieu le plus important des Gaulois.
- Suppression du clergé druidique mais la religion gauloise peut subsister.

Les permanences indigènes :

- Cultes indigènes ont laissé des témoignages importants.
- Divinités celtes.
- Divinités en relation avec les animaux.
- Divinités féminines honorées comme déesses-mères (fécondité, prospérité)
- Beaucoup de cultes sont liés à un lieu précis ou à une source.
- Divinités qui assurent protection des défunts.

Le culte impérial :

- Le sentiment d'appartenir à une même culture, le sentiment d'appartenance à la romanité a trouvé un ciment dans le culte impérial, organisé partout en l'honneur des empereurs vivants ou morts.
- Les monuments qui subsistent aujourd'hui comme la Maison Carrée de Nîmes ou l'arc de triomphe d'Orange sont les témoignages de la reconnaissance des habitants de l'Empire envers l'empereur.
- Le culte impérial est organisé par des collèges de prêtres, les « flamines ». Devenir flamine constitue le couronnement d'une carrière municipale et montre l'adhésion des Gaulois à Rome et à l'empereur.

La civilisation gallo-romaine mêle culture romaine et traditions gauloises.

3. Crise : les invasions barbares

3.1 La crise du III^{ème} siècle

Les invasions :

- Dès le milieu du III^o siècle, des peuples germains envahissent le monde gallo-romain.
- **Les Germains installés sur frontières du Rhin sont une menace permanente.**
- De nouveaux éléments augmentent cette menace :
 - o A l'Est : Gots et Vandales ravagent Orient romain.
 - o A l'Ouest : Francs et Alamans.
→ pillages.
- **3 grandes vagues :**
 - o 253 - 254 et 256 : Francs et Alamans dans le Nord de la Gaule.
 - o 259 - 262 : vallée de la Saône et du Rhône jusqu'au Midi.
 - o 275 - 277 : l'ensemble de la Gaule est pillée par les Francs et les Alamans.

L'Empire des Gaules (260 – 274) :

- 256 : l'empereur Gallien veut organiser défense mais en est incapable → Postume (gaulois) est proclamé empereur = **naissance de l'Empire des Gaules.**
→ pas constitué contre Rome mais pour un pouvoir central efficace.
- Mais il est assassiné en 268 : Rome veut récupérer puissances gauloises.
- 274 : l'empereur Aurélien bat le dernier empereur gaulois → réinsertion de la Gaule dans l'Empire romain.
- 277 : l'empereur Probus doit arrêter l'invasion germanique.

La Gaule à la fin du III^{ème} siècle :

- Ruine du pays.
- Barbares vaincus et anciens captifs gallo-romains installés sur des terres provinciales comme colons.
- Mais toutes les régions n'ont pas été également touchées par les invasions.
- Développement général de la construction d'enceintes autour des villes.
- Noms des lieux remplacés par noms des peuples.
- Déplacements de chefs-lieux et des partages de la cité.
- Après la victoire de Probus, la paix est très relative : **fréquentes interventions nécessaires auprès des Barbares.**

3.2 Le renouveau du IV^{ème} siècle

- Le IV^{ème} siècle fut une période de répit après le rétablissement de la frontière du Rhin.
- Une nouvelle administration fut mise en place, la Gaule étant divisée en 2 diocèses, celui de Trèves au nord, celui de Vienne au sud ; les diocèses étaient eux-mêmes divisés en provinces.
- L'activité économique reprit.

Mais tout s'effondre au V^{ème} siècle : en 406, les peuples germaniques franchirent le Rhin et ravagèrent la Gaule avant de se diriger vers l'Espagne et l'Afrique du Nord.